

SÉCHERESSE NIVEAU ALERTE RENFORCÉE



— Ensemble, soyons responsables —

 **Les principales restrictions actuellement en vigueur**



ARROSAGE



Autorisé de 20h à 9h

- Potagers
- Arbres, arbustes en pleine terre de moins de 2 ans



Interdit

Pelouses, jardins, espaces verts, massifs fleuris (en pleine terre ou en contenants divers), espaces arborés



LAVAGE



Station **autorisé** uniquement avec haute pression ou recyclage d'eau



Véhicules à domicile : **Interdit**



Terrasses, façades, toitures : nettoyage **interdit** (hors professionnels)



PISCINES



Remise à niveau **autorisée**



Remplissage **interdit**



Vidange **autorisée** uniquement après neutralisation du chlore



MILIEUX NATURELS



Prélèvements **interdits** dans les cours d'eau, puits, fontaines publiques



Autorisés seulement pour le maraîchage et l'abreuvement des animaux **sous conditions et déclaration préalable**.



Entretien des cours d'eau **autorisé**



Remplissage et vidange des plans d'eau **interdits**



INDUSTRIES



Réduction de la consommation d'eau conformément aux arrêtés préfectoraux, ministériels



Retrouvez la liste complète des mesures de restriction



sur le site internet de l'État en Meurthe-et-Moselle



Économiser l'eau,
c'est protéger notre avenir.



Préserver notre environnement



Sécuriser la ressource



Réduire notre consommation

CONTACT : Direction Départementale des Territoires
Service Environnement Risques Connaissance -03 83 91 41 06-



VigiEau

Pour connaître les restrictions près de chez vous